



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1979-1980

28 NOVEMBRE 1979

**Projet de décret ajustant le budget des affaires culturelles
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1978 (1)**

— SECTEUR CULTURE FRANÇAISE —

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE LA POLITIQUE GENERALE
PAR M. **M. REMACLE**

(1) Voir Doc. Conseil 5-I (S.E. 1979) - N° 1 et N° 1 (annexe).

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Politique générale ⁽¹⁾ a examiné, en sa séance du 6 novembre 1979, le projet de décret ajustant le budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1978, secteur Culture française.

Discussion générale

Le président de la commission souligne d'abord le retard important avec lequel ce projet de décret est déposé et estime que le contrôle parlementaire perd une partie de son sens si on est amené à discuter fin 1979 des ajustements de 1978.

Il propose dès lors de procéder, comme les années précédentes, à la discussion et à l'adoption de ce projet de décret directement en commission de Politique générale.

Après un échange de vues, les membres de la commission décident de procéder directement à l'examen de ce projet de décret.

Le représentant du ministre rappelle que la loi-programme de 1978 a demandé une réduction de 2 p.c. de l'ensemble des crédits et que le projet présenté, si l'on fait la différence

entre les accroissements des crédits et les réductions, réalise bien cet objectif puisqu'on obtient une réduction globale d'environ 2 p.c. de la masse du budget initial.

La répartition de ces réductions n'est pas uniforme; en effet, il y a eu une adaptation de la norme de la réduction en fonction des besoins constatés, d'une part, et du respect des crédits destinés à couvrir les dépenses obligatoires, notamment en matière de personnel, d'autre part.

Le représentant du ministre souligne encore l'importance de la réduction des crédits provisionnels liés à un accroissement de l'index, inférieur aux prévisions.

Discussion des articles

Les articles ne donnent lieu à aucune observation.

Vote des articles et de l'ensemble du secteur Culture française

Les articles et l'ensemble du secteur Culture française du projet de décret ajustant le budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1978, sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

La commission décide de faire confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le Rapporteur,
M. REMACLE.

Le Président,
G. PAQUE.

(¹) Ont participé aux travaux de la commission :

MM. Paque (président), André, Delpérée, Gondry, Knoops, Lallemand, Lepaffe, Liénard, Mme Pétry, MM. Wauthy et M. Remacle (rapporteur).

A assisté aux travaux de la commission :

Un représentant du ministre de la Communauté française.